



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 16742

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le rapport des postes et telecommunications du 11 avril dernier. En effet, il serait necessaire de moderniser le grand service public des postes et telecommunications a l'aube de l'echecance de 1993, d'autant plus que la croissance de la population s'avere superieure a l'augmentation des effectifs mis a la disposition des PTT, effectifs qui restent insuffisants. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il preconise dans le cadre de la modernisation du service public des postes et telecommunications.

Texte de la réponse

Reponse. - En lancant en decembre 1988 un debat public sur l'avenir du service public de la poste et des telecommunications, le ministre de la poste, des telecommunications et de l'espace a souhaite engager une grande reflexion sur l'evolution des PTT Ce debat s'est acheve par la publication du rapport de synthese redige par M Prevot et qui a ete transmis aux parlementaires. Depuis cette publication une concertation s'est engagee avec les organisations syndicales representatives du personnel sur l'avenir du service public des PTT Dans le cadre de cette concertation, le ministre a deja rencontre deux fois les organisations syndicales et un prochain rendez-vous est fixe pour le 27 octobre prochain. La mise en oeuvre du debat public et de la concertation n'a pas empeche de definir une strategie immediate pour la poste et France Telecom. En ce qui concerne la poste, outre la poursuite de la deconcentration visant a mieux responsabiliser les echelons locaux, la modernisation implique la recherche de la confiance et de l'adhesion du personnel aux objectifs de developpement de ce service public. L'amelioration et l'approfondissement du dialogue social demeureront un objectif prioritaire. Pour 1990, le projet de budget permettra d'ameliorer le pouvoir d'achat du personnel et de stabiliser globalement l'emploi dans les etablissements operationnels. La poste, situee de plus en plus dans un environnement concurrentiel, doit assurer une double fonction : d'une part, remplir une mission de service public et, d'autre part, etre apte a faire face a la concurrence. Dans ce cadre, il convient de mettre en oeuvre une reglementation postale europeenne fondee sur la reconnaissance des missions du service public et sur la specificite de ce secteur. La modernisation technique des acheminements du courrier et de la distribution sera acceleree dans les prochaines annees. C'est pourquoi le budget total d'investissement de la poste est en progres de 9 p 100 pour 1990. Les services financiers mettront en oeuvre une strategie de diversification de leur activite qui soit de nature a stabiliser leurs resultats. La modernisation des bureaux de poste sera poursuivie pour ameliorer l'accueil et diminuer les files d'attente, en particulier avec la mise en oeuvre de dispositifs automatiques. A terme, la croissance de la poste doit pouvoir se realiser dans un cadre de gestion clarifie. C'est pourquoi le rapport etabli par M Prevot a la suite du debat public contient des recommandations sur les missions du service public et un projet social pour le personnel. Il se prononce aussi pour une evolution des structures qui garantisse une capacite d'initiative accrue. En ce qui concerne, pour les telecommunications, les mesures de modernisation destinees a ameliorer la competitivite du service public francais, on peut rappeler quelques decisions intervenues depuis un an : reorientation de la politique en matiere de cable, constitution d'un puissant pole de satellites francais en Europe, promotion de la norme de television D 2 MAC, lancement de TDF 1, cooperation et

recherches engagees sur le radiotelephone cellulaire numerique, ouverture commerciale de Numeris. Si par contre l'honorable parlementaire évoque le cadre qu'il convient de donner au service public, tel est alors precisement l'objet du debat public et du rapport de M Prevot dont les conclusions donneront lieu, apres concertation etroite avec les organisations professionnelles, a des decisions gouvernementales. Cette evolution exclut bien sur tout projet de privatisation et assurera le maintien des garanties fondamentales des droits des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16742

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 août 1989, page 3613